

I. INTRODUCTION

1. A la demande des autorités camerounaises responsables pour le recensement général de la population et de l'habitat prévu pour avril 1976 à la République Unie du Cameroun, j'ai entrepris une mission à Yaoundé. La durée de la mission était du 11 au 30 janvier 1976, mais à cause d'autres engagements à l'Institut de Formation et de Recherches Démographiques (IFRD) et à l'Institut de Formation Statistique (IFS), je n'ai travaillé que dans l'après-midi au Bureau Central du Recensement (BCR). L'objectif de la mission était d'établir un plan de sondage pour effectuer une enquête de contrôle pour l'évaluation de la couverture qui serait achevée pendant le recensement général.

2. Pendant la période de ma mission, j'ai eu des entretiens et des séances de travail avec les personnes suivantes :

M. Fouoyebe Ndadi, Coordinateur national de Recensement
M. J. Tayo, BCR
M. J. Ngassi, BCR
M. P. Fokom, BCR
M. P. Nkougou, BCR
M. P. Matthews, Représentant Résident Adjoint au PNUD
M. W. Joseph, Expert de l'ONU, Directeur du Projet de Recensement
M. A. Dekker, Expert de l'ONU en Informatique
M. A. Pinganaud, Expert de l'ONU en Cartographie

J'exprime ma reconnaissance aux personnes nommées ci-dessus qui ont aimablement assisté dans mon travail.

II. CONTROLE EFFECTUE PAR CHEF D'EQUIPE

3. Le BCR a décidé d'imposer le contrôle sur les travaux d'enquêteurs, en utilisant les méthodes de sondage. Le chef d'équipe vérifiera 1/20 des structures systématiquement après avoir choisi la première structure au hasard parmi les premières vingt structures. Si pendant le passage entre deux structures successivement choisies dans l'échantillon, le chef d'équipe trouve une structure non-numérotée pendant le dénombrement, il recensera les ménages qui habitent dans cette structure. Il faut se rappeler que chaque structure recensée devra porter un numéro du recensement. Si le chef d'équipe trouve qu'une structure recensée par l'agent-recenseur n'existe pas sur le terrain, il doit vérifier auprès des voisins sur le terrain si les données concernant cette structure ont été fabriquées volontairement par l'agent-recenseur. Dans ce cas, il faut également vérifier l'existence des structures voisines sur la liste préparée par l'agent-recenseur. Si le nombre de cas fabriqués par l'agent-recenseur dépasse trois, le chef d'équipe doit porter ce fait à la connaissance de son superviseur. Il sera probablement nécessaire de refaire le travail entrepris par cet agent-recenseur.

4. Le chef d'équipe doit demander auprès du ménage (le dernier sur la liste, s'il y a plusieurs ménages dans la même structure) habitant dans la structure tirée dans l'échantillon le nombre de personnes dans le ménage. Le BCR veut utiliser ce contrôle pour vérifier la qualité du dénombrement, en comparant le chiffre obtenu par l'agent-recenseur avec celui obtenu par le chef d'équipe.

5. Je voudrais signaler ici que la méthode a été utilisée en plusieurs pays d'Afrique, mais souvent elle n'a pas conduit à une estimation numérique d'omissions pendant le dénombrement. Il y a quelques raisons évidentes :

- a) En général, le chef d'équipe et les agents-recenseurs sont choisis localement, et ils se connaissent très bien. Il est souvent très difficile pour le chef d'équipe de noter objectivement les résultats obtenus d'après le contrôle.
- b) Pendant le dénombrement, le chef d'équipe aussi travaille sérieusement, en surveillant 3 ou 4 agents-recenseurs. Donc, il doit parcourir dans une zone beaucoup plus étendue que celle confiée à un agent-recenseur. Ainsi c'est normal qu'il sera très fatigué et qu'il sera difficile pour lui d'entreprendre une telle tâche de contrôle juste après le dénombrement. La fatigue peut influencer les résultats du contrôle par plusieurs façons.
- c) Le concept de nombre d'habitants dans le ménage est très vague. Si un seul chiffre est noté, par exemple, pour les résidents présents et les résidents absents, il n'y aura aucune justification de comparer les chiffres obtenus par l'agent-recenseur et le chef d'équipe, car les réponses seront souvent influencées par la confusion du concept de nombre d'habitants surtout dans la zone rurale. Par ailleurs, si le répondant pour le dénombrement général et celui pour le contrôle ne sont pas la même personne, il y aura la possibilité d'avoir les réponses différentes. Il faut aussi noter que le concept du ménage et celui de la famille sont très variés. Donc nous pensons que si on ne demande qu'une seule question du type, combien d'habitants y a-t-il dans le ménage?, et si on ne note qu'un seul chiffre, il sera très difficile d'interpréter correctement le chiffre obtenu par le chef d'équipe et de comparer avec le chiffre obtenu par l'agent-recenseur.

6. Malgré le fait qu'il soit possible que cette enquête de contrôle ne conduira pas aux conclusions correctes, il y a un grand avantage de mettre le plan et les objectifs de cette enquête dans le manuel des agents-recenseurs et dans celui des chefs d'équipes. Cet avantage est plutôt psychologique. Il est nécessaire que les agents-recenseurs se rappellent toujours que leurs travaux ne seront pas acceptés sans contrôle, et ce contrôle déterminera le paiement final de leurs primes (ou indemnités ou salaires). Donc nous recommandons que le BCR ne doit pas annuler ce plan d'enquête de contrôle effectué par les chefs d'équipes sur le terrain et les agents-recenseurs doivent être certainement prévenus pendant la période de leur formation qu'il y aura une enquête de contrôle du tel type.

7. Dans ce qui suit nous proposerons une enquête de contrôle en suivant les recommandations des Nations Unies en ce qui concerne la couverture achevée de la population et des ménages pendant le recensement général de la population.

III. ENQUETE DE CONTROLE POUR VERIFIER LA COUVERTURE

8. Période et durée de l'enquête de contrôle (EC) : L'EC suivra le dénombrement général après une période de deux semaines. Il y est compris que pendant cette période de deux semaines les questionnaires remplis du dénombrement général seront

déjà envoyés vers le BCR, et que les agents-recenseurs pour l'EC n'auront pas d'accès à ces données pendant la période de l'EC. Si le dénombrement général dans une région est retardé et les questionnaires remplis sur le terrain, il est souhaitable, pour les raisons évidentes, de retarder l'EC aussi. En général, si la date du commencement de dénombrement général est fixée au 9 avril 1976, l'EC pourra commencer le 7 mai 1976.

9. Le questionnaire pour l'EC sera assez léger. Cependant, le dénombrement de l'EC ne sera pas un travail trop léger, car il sera nécessaire d'être sûr quant au redénombrement de toutes les personnes dans l'échantillon, quoiqu'il en soit possible que dans la méthode d'estimation cette condition ne sera pas exigée (voir paragraphe 32 de ce rapport).

10. Choix de l'unité de sondage : Selon les travaux cartographiques pour le recensement, le pays entier aura un découpage en zones de dénombrement, la taille moyenne par zone au milieu urbain étant environ 1 250 personnes et au milieu rural étant environ 800 personnes. La section cartographique préparera les calques, en y donnant les limites de chaque zone sur le terrain. Nous suggérons de prendre les districts de recensement comme unités de sondage. Malgré le fait que pour la même taille de l'échantillon (c'est-à-dire, pour le même nombre de personnes dans l'échantillon), la grappe d'une taille plus petite conduira en général aux estimations plus précises, nous ne suggérons pas un nouveau découpage de zones de dénombrement tirées dans l'échantillon, car cela peut poser d'autres sortes de problèmes pratiques.

11. Il sera possible de compléter le travail du redénombrement pendant environ une semaine, si le dénombrement de l'EC pour une zone tirée dans l'échantillon soit confié à un seul agent-recenseur.

12. Stratification : Il est connu que le type d'erreurs dans le milieu urbain est différent de celui dans le milieu rural. Il sera donc souhaitable d'effectuer une stratification urbaine-rurale des 'zones de dénombrement' avant le tirage. Pour cette stratification, nous suggérons aussi de ne pas considérer les villes (ou les agglomérations) avec le nombre d'habitants moins de 3 000 comme les centres urbains, même la définition était différente pour le dénombrement général propre, car ces agglomérations auront plutôt un caractère rural en ce qui concerne les erreurs du dénombrement.

13. Taille de l'échantillon : Nous suggérons un échantillon de 50 000 personnes pour l'EC. Cela veut dire qu'environ 50 zones de dénombrement seront choisies dans l'échantillon de l'EC. Afin de justifier cette taille de l'échantillon nous présentons les arguments suivants :

14. On doit d'abord se rappeler que la complétude de la couverture du recensement est estimée par le rapport du nombre des cas observés dans le recensement au nombre total estimé des cas d'après l'EC. En excluant les cas énumérés par erreur, cela sera également le rapport des cas collationnés au nombre total des cas observés dans l'EC. On doit se rappeler également que le taux net de sous-énumération se compose de deux parties principales : le taux de sous-énumération et le taux de duplication et d'inclusion par erreur. Pour la formation de cette hypothèse on n'a pas tenu compte des erreurs volontairement commises par des énumérateurs, mais il faut se rappeler que dans certains cas c'est une source importante d'erreurs.

15. En général, les cas de duplication et d'inclusion par erreur se produiront beaucoup moins fréquemment que ceux d'omission. Ainsi, en général, la variance du taux net estimé de sous-énumération sera déterminée par la variance du taux brut estimé de sous-énumération. Cela implique que, pour établir un plan de sondage pour l'EC, il suffira de considérer le taux brut de sous-énumération.

16. Le taux d'omission variera d'une zone de dénombrement à une autre. On peut supposer que ce taux sera, dans la plupart des cas, inférieur à 15 p. 100 si l'on considère une zone quelconque. Il est possible qu'il y aura quelques zones de dénombrement à condition anormale pour lesquelles le taux d'omission pourra dépasser 15 p. 100, mais pratiquement, le nombre de ces zones sera négligeable. On peut facilement comprendre que si le nombre de zones avec le taux d'omission supérieur à 15 p. 100 est grand, donc on pourra conclure que le DCR n'a pas réussi d'imposer les contrôles nécessaires pendant les travaux précensitaires et pendant le dénombrement en ce qui concerne l'organisation du recensement. Le taux d'omission pour une province, par exemple, qui sera composée de plusieurs zones, peut être supposé d'être environ 7,5 p. 100. Cela veut dire que le nombre moyen de personnes omises par zone de dénombrement dans une province sera environ 75, en y supposant que la taille moyenne de zones de dénombrement est égale à 1 000 habitants. Bien sûr, le nombre de personnes omises ne sera pas le même pour toutes les zones. Si maintenant on suppose que le coefficient de variation de ce nombre est égal à 100 p. 100 alors le coefficient de variation espérée, CV, du nombre moyen de personnes omises par zone de dénombrement, quand ce nombre est estimé d'un échantillon de 50 zones de dénombrement, se calcule comme :

$$CV = \frac{1}{\sqrt{50}} = 0,14 \text{ ou } 14 \text{ p. } 100$$

Cela veut dire que le taux brut moyen des omissions par zone de dénombrement sera estimé avec une erreur relative de 14 p. 100. Bien entendu, ces calculs ne donnent qu'une idée générale sur l'erreur d'échantillonnage, car le tirage systématique et la stratification vont diminuer cette erreur, et l'effet de grappes sera d'augmenter la valeur. Il faut se rappeler aussi que l'erreur totale sera composée également par l'erreur non-due à l'échantillonnage en plus de l'erreur due à l'échantillonnage.

17. Les 50 zones de dénombrement doivent venir des deux strates effectuées. En absence des données sur la variation, une répartition optimum ne pourra pas être effectuée. On pourra donc effectuer une répartition proportionnelle. Mais il faut aussi considérer que l'EC dans les centres urbains fournira des renseignements importants sur la qualité des travaux en ce qui concerne l'organisation de recensement aussi bien que les travaux sur le terrain. Nous suggérons donc une répartition arbitraire de 30 zones de dénombrement au milieu rural et de 20 zones de dénombrement au milieu urbain. Cela donnera environ 25 000 personnes pour le milieu rural et 25 000 personnes pour le milieu urbain.

18. Type d'échantillonnage et méthode du tirage : Les zones de dénombrement à tirer dans l'échantillon de l'EC seront choisies en suivant le tirage systématique circulaire. Pour chaque strate une grande liste des zones de dénombrement sera préparée. Par exemple, pour la région rurale, il faut d'abord numéroter les provinces dans le pays par une façon spirale de l'extérieur à l'intérieur du pays. Dans chaque province les

départements, dans chaque département les arrondissements, et dans chaque arrondissement les cantons seront numérotés en suivant la même façon d'une spirale. Ensuite dans chaque canton les zones de dénombrement seront numérotées. En suivant cet ordre, une grande liste des zones de dénombrement sera préparée, en y prenant une province après l'autre jusqu'à la dernière province.

19. Exactement le même procédé peut être suivi pour le milieu urbain, ou on peut dresser une liste en prenant les centres urbaines par ordre alphabétique. Nous recommandons le premier procédé.

20. Il est nécessaire de signaler ici que ce numérotation des zones de dénombrement ne sera fait que pour le tirage d'échantillon. Pour les travaux sur le terrain et l'analyse des données de l'EC, il est souhaitable de garder et d'utiliser les codes attribuées pour les travaux de recensement.

21. Personnel : On aura besoin d'environ 60 agents-recenseurs et 20 à 25 contrôleurs, y compris les réserves, pour l'EC. Il est absolument impératif de ne pas confier une zone de dénombrement de l'EC à un agent-recenseur qui a travaillé dans la même zone pendant le dénombrement général. Nous suggérons aussi que si cela soit possible, il est souhaitable d'utiliser un nouveau groupe d'agents-recenseurs, car juste après le dénombrement général, les anciens agents et les chefs d'équipes ne peuvent pas entreprendre les travaux de l'EC, à cause d'une fatigue générale. Mais il va sans dire que les nouveaux agents-recenseurs doivent être bien formés pour le travail avant d'aller sur le terrain, et ils doivent être capables de reconnaître les limites géographiques des zones de dénombrement sur le terrain.

22. La formation des agents-recenseurs durera 3 jours, et une période de 4 jours sera nécessaire pour installation, voyage, etc. Si le redénombrement dure une semaine, on comprend qu'en tout, on aura besoin d'environ 900 enquêteurs/jours et d'environ 500 contrôleurs/jours, y compris une semaine de plus pour les contrôleurs.

23. Questionnaire : Comme nous avons déjà dit, le questionnaire pour l'EC sera assez léger par rapport au questionnaire à être utilisé pendant le dénombrement général. Il faut se rappeler avant de formuler un questionnaire qu'on fera un collationnement personne à personne et également ménage à ménage pour obtenir les estimations d'omissions (et d'autres erreurs). Cela sera fait en comparant les membres d'un ménage recensé pendant le dénombrement général avec les membres trouvés pendant le redénombrement. Il sera donc nécessaire d'inclure ces caractéristiques qui faciliteront en général le travail du collationnement en identifiant les ménages et les personnes. Nous proposons donc les suivants :

- i) Identification géographique du ménage : Province, Département, Arrondissement, Village ou Ville, Quartier (hameau), Zone de dénombrement, No de la structure, No du ménage, etc.
- ii) Caractéristiques personnelles : Noms et prénoms, autres noms s'il y en a, Lieu de parenté avec le chef de ménage, Sexe, Date de naissance ou Age, Nature de résidence (Résident présent, Résident absent et Visiteur), Durée de l'absence ou la visite, Lieu de résidence pendant le dénombrement général, Lieu de séjour pendant le dénombrement général, (noter le nom du chef de ménage et l'adresse s'il n'était pas à la même adresse).

En plus, il faut noter les noms des nouveaux-nés et des décédés entre la période du dénombrement général et celle de l'EC. Il est également nécessaire de noter le nom du répondant (le membre de la famille qui a fourni les renseignements pendant l'EC). Un projet du questionnaire est donné en Annexe II de ce rapport.

24. Formation des agents-recenseurs : La formation du personnel pour l'EC doit comprendre les explications des définitions et les concepts utilisés pendant le dénombrement général. Il est nécessaire que les agents-recenseurs pour l'EC sachent clairement les objectifs de l'EC. Ils doivent bien comprendre que les erreurs et les autres fautes commises pendant le dénombrement général dans une zone particulière ne seront pas notées comme dues à un chef-d'équipe ou un contrôleur particulier. En fait, l'objectif scientifique de cette étude statistique doit être bien apprécié par tout le personnel de l'EC avant d'entreprendre les travaux sur le terrain.

25. Les agents-recenseurs et les contrôleurs pour l'EC doivent être instruits pendant la formation que l'objectif idéal du redénombrement est exactement le même comme celui du dénombrement, c'est-à-dire celui de couvrir totalement la population entière dans les zones de dénombrement tirées dans l'échantillon. Ce principe s'applique au 'listing' des structures et des ménages aussi bien qu'au dénombrement de la population pendant l'EC.

26. Collationnement : On comprend facilement qu'un collationnement personne à personne est très difficile quand les adresses ne sont pas bien définies et quand les noms n'identifient pas souvent une personne particulière. Cependant, la base sur laquelle les estimations pour l'EC sont faites est un collationnement personne par personne ou ménage par ménage, et ainsi ce collationnement doit être exécuté pour obtenir les bénéfices entiers de l'EC. Il faut mentionner ici que pour les raisons évidentes la comparaison des totaux ne produit pas les conclusions définitives.

27. Pour ce travail du collationnement on aura besoin : i) des dossiers de questionnaires remplis pendant l'EC pour les zones de dénombrement tirées dans l'échantillon; ii) des dossiers des questionnaires remplis pendant le dénombrement général pour les mêmes zones de dénombrement. En plus, afin de vérifier si quelques localités/structures/ménages/personnes sont redénombrés dans une zone non-comprise dans l'échantillon, il peut être nécessaire de consulter les dossiers des zones voisines.

28. En Annexe III de ce rapport nous avons donné quelques suggestions pour le travail du collationnement. Il faut bien comprendre que ces suggestions doivent être considérées comme des exemples plutôt que des recommandations définitives. Il faut les adapter selon la nécessité.

29. Comme après le dénombrement, le BCR sera très occupé avec la codification des questionnaires nous suggérons que le travail du collationnement concernant l'EC doit commencer après un délai convenable pour le BCR.

30. Pour un échantillon de 50 000 personnes, et avec un taux moyen du collationnement de 100 personnes par jour et 20 commis formés pour ce travail, on aura besoin d'une période d'environ un mois pour le travail du collationnement. Il sera nécessaire d'utiliser le jugement personnel dans les cas incertains. Nous recommandons que le jugement personnel doit être utilisé seulement par le personnel de cadre supérieur. Il ne faut pas laisser la décision sur les cas incertains au niveau des commis.

31. Estimations et analyse des résultats : Nous recommandons que les estimations, doivent être calculées au niveau national seulement. L'analyse des caractéristiques des personnes et des ménages pour lesquels il y avait des omissions ou des double-comptes pendant le dénombrement démontrera les causes fondamentales d'avoir commis ces erreurs, et il pourra être souhaitable de faire cette analyse au niveau rural et au niveau urbain séparément.

32. Si l'on peut supposer que l'agent-recenseur de l'EC n'a commis aucune faute et que toutes les personnes et tous les ménages qui se trouvent dans l'échantillon ont été redénombrés pendant l'EC, on pourra utiliser la méthode classique suivante :

Soient \hat{M} = nombre total estimé des cas d'après les renseignements fournis par l'EC et collationnés avec les cas du dénombrement général,

et \hat{N} = nombre total estimé des cas d'après les renseignements fournis par l'EC,

Donc \hat{C} , - la couverture estimée du dénombrement général, se donne comme:

$$\hat{C} = \frac{\hat{M}}{\hat{N}}$$

\hat{N} est accepté comme le nombre total estimé de tous les cas, après la correction pour la sous-énumération.

33. La deuxième méthode ne suppose pas que les agents-recenseurs de l'EC peuvent travailler sans commettre aucune erreur. C'est-à-dire, on accepte le fait que les agents-recenseurs de l'EC sont également susceptible à commettre les erreurs. Dans ce cas, si l'on peut supposer que les travaux concernant l'EC ont été tout à fait indépendants des travaux concernant le dénombrement général on peut calculer un taux de la couverture d'après l'hypothèse de cette indépendance.

Soient \hat{M} = nombre total estimé des cas d'après les renseignements fournis par l'EC et collationnés avec les données du dénombrement général,

\hat{N}_1 = nombre total des cas observés pendant le dénombrement général,

\hat{N}_2 = nombre total estimé des cas d'après l'EC.

Donc \hat{C} , la couverture estimée pendant le dénombrement général, se calcule comme :

$$\hat{C} = \frac{\hat{M}}{\hat{N}_2}$$

et le nombre total estimé de tous les cas, après la correction pour la sous-énumération, se donne comme

$$\hat{N} = \frac{\hat{N}_1 \hat{N}_2}{\hat{M}}$$

34. Il est nécessaire de publier les résultats de l'EC. Dans le cas où les résultats de l'EC ne sont pas conclusifs, un rapport officiel sur la méthodologie détaillée et une analyse des causes possibles pour lesquelles l'enquête n'a pas eu de succès aidera pour l'amélioration des EC en avenir, et pourra également améliorer le plan du prochain recensement.

35. Conditions pour le succès de l'EC : Dans ce qui suit, nous voudrions attirer l'attention du BCR sur quelques conditions qui doivent être remplies afin de conduire l'EC avec succès. L'EC est une opération coûteuse. Il est possible que, pour un échantillon de taille de 50 000 personnes, le coût total des opérations pour l'EC peut dépasser 5 million CFA. Donc il est souhaitable de ne pas dépenser une telle somme d'argent si dès le début on ne conduit pas toutes les phases de cette enquête assez sérieusement. Pour cela il faut tenir compte des points suivants :

- a) Il est nécessaire que les conditions sur le terrain restent à peu près les mêmes pendant le dénombrement général et l'EC. Par exemple, si entre le dénombrement général et l'EC, il y a beaucoup de mouvements migratoires, il pourra être difficile de comparer les cas. Également, si la saison de pluies commencent pendant l'EC quelques localités seront non-accessibles. Si la période de grandes vacances scolaires commence il est possible que les étudiants qui ont habités ailleurs et qui n'ont pas été déclarés pendant le dénombrement, seront déclarés comme les résidents présents pendant l'EC.
- b) Il est nécessaire que les agents-recenseurs recrutés par l'EC soient bien formés à leur tâche. Ils doivent être honnêtes et sérieux. Comme nous avons déjà dit, le travail de l'EC exige beaucoup de précautions, même si le questionnaire est assez léger. On a eu des expériences dans les autres pays que les agents-recenseurs et les contrôleurs qui ont travaillé pendant le dénombrement général ont été trop fatigués après le dénombrement pour entreprendre les travaux sur le terrain pour cette enquête.
- c) Il est nécessaire que les zones de dénombrement qui sont tirées dans l'échantillon, soient bien définies sur le terrain. Cela veut dire que si l'agent-recenseur de l'EC consulte la carte pour cette zone, il devra pouvoir définir sans ambiguïté les limites géographiques sur le terrain. Autrement il sera très difficile de comparer les cas et il sera presque impossible de prendre une décision en ce qui concerne les cas incertains.

36. D'après ce que nous avons dit dans le paragraphe 34, nous recommandons au BCR de ne pas planifier une enquête de contrôle si les conditions ne sont pas satisfaites, ou bien réduire la taille d'échantillon pour faire simplement un essai de l'EC. Dans ce dernier cas, on n'aura pas probablement les estimations valables (c'est-à-dire, l'erreur d'échantillonnage sera trop grande), mais il sera possible de localiser bien des causes d'erreurs qui sont commises pendant le dénombrement général. Ces renseignements seront certainement très utiles pour la planification du prochain recensement dans la pays.

Recensement de la Population 1976
République Unie du Cameroun

Grand Liste des Zones de dénombrement (ZD)
STRATE RURALE/URBAINE

- a) Page de.....
b) Rempli par date.....
c) Vérifié par date.....
d) Nombre total des ZD.....
e) Nombre de ZD à tirer dans
l'échantillon.....
f) Intervalle de sondage.....
g) Le 1er nombre aléatoire
tiré.....

Numéro d'ordre	Nom/Code de province	Nom/Code de département	Nom/Code d'arron- dissement ou ville	Nom/Code de ZD	Observations
1	2	3	4	5	6

Instruction : (d) correspond au dernier numéro d'ordre en colonne (1).

On calcule $(f) = (d) : (e)$, qui est égal à l'inverse de la fraction de sondage.

Soit, par exemple, (d) un nombre à 4 chiffres. Donc on choisit un nombre aléatoire, soit k , compris entre 0001 et (d). On prend comme une unité choisie dans l'échantillon la ZD qui correspond au numéro d'ordre ' k ', et ensuite les ZD correspondant à $k + (f)$, $k + 2(f)$, $k + 3(f)$,... etc. Si un nombre $k + r \times (f)$ dépasse le nombre (d). On continue jusqu'au moment quand on aura choisi toutes les zones de dénombrement (20 au milieu urbain et 30 au milieu rurale).

Ministère de l'Economie
et du Plan

République Unie du Cameroun
Paix - Travail - Patrie

Direction de la Statistique et
de la Comptabilité Nationale

Bureau Central du Recensement

Recensement général
de la Population et de l'Habitat
(Decret No 73/757 du 6 décembre 1973)

Enquête de Contrôle pour l'Evaluation de la Couverture
Feuille de "Ménage - Unité d'habitation"

Province

Département

Arrondissement

Village ou ville

Code "zone de dénombrement"

No. de la structure

No. du ménage

Nombre de noyaux familiaux

Quartier

(Hameau ou lieu dit)

Nombre de feuilles utilisées
dans ce ménage _____

Feuille No. _____

Confidentiel

Note

A. Instructions aux agents-recenseurs concernant le questionnaire de l'Enquête de Contrôle

1. Le but de l'enquête est uniquement d'opérer un contrôle général de l'exhaustivité et de la qualité du recensement général. Elle ne vise pas à contrôler le travail d'une personne particulière (agent-recenseur, chef d'équipe, contrôleur etc.).
2. Les renseignements demandés à la population sont strictement confidentiels.
3. L'agent-recenseur doit remplir lui-même les questionnaires.
4. Essayer de voir le chef de ménage et d'obtenir tous les renseignements auprès de lui. S'il est impossible de voir le chef de ménage, obtenir les renseignements auprès d'un autre membre. Noter le nom du répondant à la place réservée dans tous les cas.
5. Noter votre commentaire général sur la place réservée par exemple, si tous les membres du ménage sont absents, ou par exemple, les adultes sont sortis. Noter également si l'on était obligé de prendre les renseignements auprès des voisins et la raison pour faire cela.
6. Pour les colonnes 1 et 2 : suivre exactement le même procédé adopté pour le dénombrement général. Inscrire d'abord les RP, ensuite les RA, et puis après deux lignes vides, inscrire les VIS. Ensuite inscrire les noms des enfants nés après le dénombrement général et les noms des personnes décédées après le dénombrement général. Puis, inscrire les personnes qui ont quitté le ménage et sont parties définitivement après le dénombrement. Bien entendu, ce groupe de personnes n'est ni résident ni visiteur et en colonne 7 il faut écrire PD (partie définitivement).
 - colonne 3 : Autres Noms : pour chaque personne inscrite demander en plus de ses noms et prénoms, les anciens noms, prénoms, surnoms éventuels qu'on lui attribue et les inscrire.
 - colonne 4 : suivre les instructions pour le dénombrement général.
 - colonne 5 : pour les autres parents et les non-parentés résidants dans le ménage, inscrire les noms du père et/ou de la mère.
 - colonne 6, 7, 8, 9 et 10 : suivre les instructions pour le dénombrement général. En plus, écrire en colonne 7, NN pour les enfants nés après le dénombrement, D pour les personnes décédées après le dénombrement, PD pour les personnes parties définitivement après le dénombrement. Vérifier si les nouveaux-nés sont déjà inclus comme les résidents présents une fois, car il ne faut pas les inscrire deux fois.
 - colonne 11 et 12 : demander des renseignements pour chaque personne inscrite.
 - a) Si la personne était résidente-présente pendant le dénombrement dans le même ménage, dans la même structure, écrire 'ici' en colonne 11 et 'ici' en colonne 12.

- b) Si la personne était résidente-absente pendant le dénombrement général dans le même ménage dans la même structure, écrire 'ici' en colonne 11, mais en colonne 12 écrire le nom du chef de ménage et l'adresse du lieu où la personne a séjourné pendant le dénombrement général. On demande ceci pour vérifier s'il y a eu une omission ou un double-compte concernant cette personne.
- c) Si la personne était un visiteur pendant le dénombrement général dans le même ménage dans la même structure pendant le dénombrement général, écrire en colonne 11 le nom du chef de ménage et l'adresse du lieu où la personne était considérée comme résidente (résidente-présente, à dire précisément), et ensuite écrire 'ici' en colonne 12.
- d) Si la personne n'était ni résidente ni visiteur dans le même ménage dans la même structure pendant le dénombrement général, écrire en colonne 11 le nom du chef de ménage et l'adresse du lieu où la personne était résidente (présente ou absente), et écrire en colonne 12 le nom du chef de ménage et l'adresse où la personne a séjourné pendant le dénombrement général.

Note importante : Bien entendu que tous les renseignements pour les colonnes 11 et 12 se concernent à la période du dénombrement général. Aussi en ce qui concerne l'adresse du lieu de résidence et du lieu de séjour, il faut noter le nom du canton et le nom de la localité (village, quartier, hameau, groupement aussi précisément que possible).

- S'il y a des observations particulières concernant une personne, inscrire en colonne 13, par exemple, nouveau-né, décédé, parti définitivement après le dénombrement etc.

B. Instructions générales aux agents-recenseurs et aux contrôleurs

1. L'unité de l'enquête est la zone de dénombrement. Celui-ci comprend tous les sites habités qui se trouvent à l'intérieur des limites avec les zones voisines, même s'ils n'étaient pas saisis par la reconnaissance. La zone donc, n'est pas obligatoirement identique au village ou partie de village signalé.
2. Si l'agent-recenseur de l'EC ou le contrôleur de l'EC croit à la fin des travaux sur le terrain concernant l'EC qu'il existe des ménages (ou des localités) qui sont compris dans la zone choisie dans l'échantillon, mais qui n'ont pas été redénombrés, à cause d'inaccessibilité ou d'autres raisons, il faut écrire une note détaillée concernant cette omission, et si possible, marquer sur la carte de la zone la partie omise.
3. Si pendant le redénombrement l'agent-recenseur de l'EC ou son contrôleur n'est pas sûr quant à une localité (ou une partie d'une localité) si cela est inclus dans l'échantillon ou non, il faut redénombrer les ménages qui s'y trouvent, en ajoutant une note détaillée concernant ces ménages.

Suggestions générales concernant le collationnement

Dans ce qui suit nous écrivons 'R' pour le recensement général et 'EC' pour l'enquête de contrôle. Il faut noter que les suggestions suivantes doivent être considérées comme les guides en grandes lignes. Il est nécessaire d'adapter ces suggestions aux conditions existantes dans le Cameroun en ce qui concerne la qualité du recensement.

A. Suggestions concernant les principes du collationnement personne à personne

1. Localité - identification géographique
- même pour R et EC
2. Noms et prénoms - même ou phonétiquement semblable
3. Sexe - même pour R et EC
4. Age

Entre 0 et 12 ans	-	variation acceptable de 5 ans
" 13 " 20 "	-	" " 7 ans
" 21 " 40 "	"	" " 10 ans
" 41 ans et plus	-	variation acceptable de 15 ans

B. Suggestions concernant les étapes à suivre pour le collationnement ménage à ménage

- a) Comparer les chefs des ménages dans les dossiers de la zone de dénombrement pour R et pour EC. Mettre le numéro d'ordre de la structure et celui du ménage dénombré pendant R sur la feuille de ménage correspondant pendant l'EC et vice versa, préférablement au crayon vert. Plus tard, quand on comparera les feuilles de ménages séparément, on verra qu'il est possible qu'un seul ménage du R s'est composé par deux (ou parfois plus de deux) ménages de l'EC. Dans ce cas, il faut écrire les numéros de tous ces ménages de l'EC sur la feuille du R, et en même temps mettre une croix ou une étoile après avoir écrit le numéro du ménage du R correspondant sur les feuilles de tous ces ménages de l'EC. Le même procédé doit être suivi réciproquement si un ménage de l'EC se compose par deux (ou plus de deux) ménages du R.
- b) Les ménages pour lesquels les chefs ne correspondent pas soit dans l'EC soit dans R doivent être comparés en tenant compte des noms des adultes, car il est possible que pour les mêmes ménages deux différents répondants ont déclaré deux différentes personnes comme le chef de ménage. Il sera possible d'identifier ce ménage d'après sa composition et les autres caractéristiques concernant ce ménage.
- c) Les ménages trouvés pendant l'EC mais n'ayant pas les correspondants dans le dossier du R, doivent être cherchés dans les dossiers du R, pour les zones voisines. Cela déterminera si l'agent recenseur a bien suivi les limites des zones.

C. Suggestions concernant les étapes à suivre pour le collationnement
personne à personne

- a) Considérer un ménage du R et le ménage correspondant de l'EC. Considérer les membres du ménage l'un après l'autre. Mettre le numéro d'ordre d'un membre trouvé pendant R en colonne d'observation dans la feuille de ménage de l'EC pour le même membre s'il s'est aussi trouvé pendant l'EC. En même temps noter sur la feuille du R que ce membre a été redénommé pendant l'EC. Si les ménages sont différents il faut également noter le numéro d'autre ménage.
- b) Préparer deux listes séparées - une pour l'EC et l'autre pour R - pour les personnes qui ne correspondent pas. Pour préparer ces deux listes on pourra utiliser le formulaire suivant :

République Unies du Cameroun
Recensement de la Population 1976

Enquête de contrôle

Liste des personnes non comparables dans

EC/R

Province

Département

Arrondissement

Canton

Ville/Village/Localité

No. de la zone .

No. d'ordre	Localité Quartier	No. du Ménage		Chef de ménage	Nom et prénom de la personne non-comparée	Lien ou parenté	Sexe	Age	Etat de résidence		Observation
		R	EC						R	EC	

- d) Si une personne de la liste de l'EC est collationnée plus tard à une personne de la liste du R, il faut écrire le numéro d'ordre (R) de cette personne et le numéro du ménage (R) dans la colonne d'observation de la liste de l'EC.
- e) Il faut également éliminer de la liste de l'EC les personnes qui sont les membres des ménages dans les zones voisines. Cela veut dire que ces personnes ne font pas partie de l'échantillon.

D. Suggestions générales

On calculera le nombre de ménages et celui de personnes dans l'EC qui n'ont pas eu des correspondants dans R. Il faut donner attention particulière au type de gens (enfants, femmes, vieux, étrangers) qui sont généralement omis pendant le R.